

2013/5809 - Lyon 2e - Projet Rives de Saône secteur ZAC Confluence 1 - Convention de financement des équipements publics destinés à être remis à la Ville de Lyon dans le cadre de la concession d'aménagement «ZAC Lyon Confluence 1 Côté Saône » conclue entre la Communauté urbaine de Lyon et la SPL Lyon Confluence (application de l'article L300-5 du Code de l'Urbanisme) - Vote de l'AP et lancement de l'opération par affectation de l'AP 2013-1, programme 00016, opération 62007001 pour un montant de 2 799 179 euros (Direction de l'Aménagement Urbain) (BMO du 16/09/2013, p. 1971)

Rapporteur : Mme RIVOIRE Françoise

Mme RIVOIRE Françoise, rapporteur : Ce projet d'une ampleur sans précédent permet à tous les Grands Lyonnais de « renouer » avec la rivière. L'objectif de ce projet est une mise en valeur de l'ensemble des visages et caractéristiques de la Saône avec une promenade piétonne au plus près de l'eau et la plus continue possible.

Un axe de vie et de bien être pour les habitants qui vient raccrocher la ville à la Saône et à la nature avec des espaces de détente ouverts et vivants, tout au long du parcours. Je n'irai pas plus loin dans la description de ce projet écologique et ambitieux que vous connaissez tous bien.

Je pense que vous avez d'ailleurs tous découvert avec beaucoup de plaisir la première partie des Rives de Saône qui ont été ouvertes au public début septembre. Le reste suivra avec toujours la même volonté de porter l'écologie pragmatique au cœur de la ville. Je pense aux Rives de Saône du quai de l'Industrie chères au Maire du 9^e arrondissement et tout cela en relation avec toutes les autres délégations de l'équipe municipale comme le fait Gilles Buna depuis le début de sa mission d'aménagement des Berges du Rhône et des Rives de Saône.

La délibération présentée ce jour, concerne les équipements publics de Rives de Saône, dans le quartier de Confluence, et plus spécialement sur le secteur de la ZAC 1. Il s'agit :

- de l'éclairage public,
- d'une aire de jeux pour enfants,
- de sanitaires publics,
- d'aires de sports (et en particulier de jeux de boules),
- et de jardins partagés.

Ces équipements indispensables vont permettre de développer encore davantage la vie sociale et la convivialité dans ce secteur en pleine expansion, et d'offrir un cadre de vie plus agréable en cœur de ville.

Leur coût total est évalué à 2.800.000 euros environ. Leur réalisation nécessite la signature d'une convention entre la Ville de Lyon, la Communauté urbaine de Lyon et la Société Lyon Confluence, convention que je vous propose d'approuver.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, nous approuvons bien évidemment ce projet Rives de Saône qui est, je me permets de le rappeler, un projet porté par le Grand Lyon et non par la Ville de Lyon, même si cela concerne pour partie le territoire de la Ville de Lyon et en grande partie les communes hors Lyon, je pense notamment à Rochetaillée, Fontaines et Caluire.

Comme nous avons pu le constater, déléguer la gestion des équipements publics à un satellite de la ville, je veux parler ici de la SPLA Lyon Confluence que vous présidez Monsieur le Maire, n'est pas nécessairement synonyme d'efficacité ; rappelons-nous le débat ici même en mars dernier sur le quai Rambaud, où nous constatons que l'avant-projet proposé avait échappé au contrôle des élus à cause de cette délégation de maîtrise d'ouvrage. Les principales erreurs ont été rectifiées par un ultime amendement, dont acte.

Plus généralement, je voudrais attirer votre attention sur le rapport de la Cour des Comptes qui va être publié mi octobre, mais dont on a déjà eu un certain nombre de fuites dans la presse où il y a notamment une partie concernant la multiplication des structures satellites et où la Cour des Comptes tire « la sonnette d'alarme » sur les risques que cela peut représenter notamment en termes de dérive budgétaire, difficulté de contrôle.

Je reviendrai, pour conclure, sur le projet Rives de Saône qui avance bien. Nous le savons puisqu'il suffit de suivre vos inaugurations. Nous avons eu l'inauguration du débouché de la passerelle du palais de justice, demain nous aurons celle de la promenade du défilé de la Saône, et puis juste après nous aurons la pose de la première pierre de l'espace Kitchener-Marchand et bas-port Rambaud. N'est-ce pas là un bon programme ?

Monsieur le Maire, vous ne dupez personne ici. L'inauguration du débouché de la passerelle du palais de justice était une démonstration militante. Nous n'avons pas assisté à l'inauguration d'un équipement, mais à un meeting politique financé avec les deniers publics !

En ce moment, vous cumulez les inaugurations d'équipements publics et de projets sous la forme de réunions de propagande. Cela n'est pas normal, une fois de plus vous faites fi de toute éthique en la matière mais, Monsieur le Maire, souvenez-vous que la jurisprudence Sarkozy est passée par là et ces dépenses pourront être réintégrées à un moment ou à un autre.

Je vous remercie.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, vous avez inauguré en « grande pompe » une partie des Rives de Saône dont les travaux ne sont pas encore terminés. Au vu de la fréquentation, je vous invite à présent à communiquer pour dire que les vélos ne sont pas autorisés à y circuler. Hier encore, on a frisé l'accident à plusieurs reprises.

Si je reviens sur le projet qui nous concerne aujourd'hui, le projet s'appelle Rives de Saône, ce tronçon fait partie intégrante de Confluence. Un projet urbanistique à penser de façon globale. C'est en ce sens que j'orienterai mon propos.

Objet de cette convention, les équipements publics prévus pour la ZAC apporteront une valeur ajoutée qualitative indispensable à l'équilibre et à la vie du quartier. Nous les avons demandés, en particulier les équipements pour les adolescents. Nous nous en réjouissons parce qu'il est impératif de passer, dans cette zone, du bâti à l'humain, de l'esthétique au lien social, pour prétendre s'inscrire dans une vraie démarche de développement durable urbain.

Ce n'est pas seulement quelques beaux immeubles à haute qualité environnementale ou à énergie positive, des pistes cyclables et un centre commercial qui font d'un quartier, un quartier à vivre.

En effet, la Confluence est encore trop un « quartier vitrine », un faire-valoir pour des promoteurs. On vous a déjà averti à ce sujet et ça se confirme de jour en jour. Vous-même vous l'avez reconnu dans une interview à Mag2Lyon il y a quelques semaines en disant « Les Lyonnais voient encore Confluence comme un lieu de promenade et de tourisme. Et tellement beau qu'il ne serait pas pour eux ». Le beau, le sensible, c'est bien mais construire un quartier, ce n'est pas réaliser une œuvre d'art à contempler. Il ne faut pas se contenter de l'approche architecturale, même si elle est importante et réussie. Si on prend la parole aujourd'hui, c'est pour vous dire d'en tenir compte pour la ZAC 2.

Il faut faire attention, il faut même faire très attention à la vie quotidienne des habitants et de tous les usagers du quartier. Il faut faire attention à l'accessibilité qui permet l'intégration au reste de la ville. Confluence ne doit pas être qu'une enclave écologique ou « l'appartement témoin » d'un urbanisme du futur.

Il faut penser, encore une fois, à toutes les composantes qui font la vie d'un quartier. Tout ceci est dit sans aucune volonté de polémiquer car nous avons intérêt ensemble, vous comme nous, à ce que la ZAC 2 soit plus efficace, plus fonctionnelle que la ZAC 1, dont on admire l'image mais dont on voit aussi au quotidien toutes les limites.

Je vous remercie de votre attention.

M. HAVARD Michel : Une intervention rapide puisque beaucoup de choses ont été dites sur les inaugurations des Rives de Saône.

Simplement, vous m'aviez un peu raillé lorsque je vous avais dit que vous étiez en train de créer un îlot de chaleur au débouché de la passerelle du Palais de justice, en contradiction totale avec le plan climat. Vous aviez traité cela par le mépris. Finalement, ça ne devait pas être une remarque si dénuée de bon sens. Nous avons pu tous constater, celles et ceux qui participent à vos nombreuses inaugurations, que les mats avaient été redressés et qu'on avait percé l'acier corten pour permettre d'avoir un peu d'eau et rafraîchir cet îlot de chaleur...

Sur cet aspect là des choses, il pourrait être républicain de savoir reconnaître, de temps en temps, que les idées ou les remarques venant d'ailleurs peuvent être utiles.

La deuxième chose, c'est sur les rives de Saône ZAC 1 et sur l'apport qu'il y a sur les équipements publics à ces différents projets, pour enfoncer le clou, il est nettement apparu que sur cette ZAC 1, l'humain avait été un peu oublié, les problèmes d'accessibilité sont nombreux. Il serait bien de tirer les leçons de cette ZAC 1 pour éviter de reproduire les erreurs sur la ZAC 2.

Voilà ce que je voulais simplement dire rapidement sur cette délibération et je pense que nous aurons, de toute façon, l'occasion de revenir sur ces sujets.

M. RUDIGOZ Thomas : Monsieur le Maire, chers Collègues, je ne vais pas être trop long puisque je pense que vous répondrez à ces différentes questions et interrogations.

Je suis souvent intervenu sur ce rapport donc je ne vais pas redévelopper l'intérêt et la beauté de cet aménagement qui modifie profondément le paysage de la V ille de Lyon et qui est complémentaire des berges du Rhône. Tous ceux qui ont pu aller voir depuis l'inauguration de ces rives de Saône sur les bas ports du quai Gillet, vers Rochetaillée, vers Fontaine ou sur l'esplanade du Palais de justice historique, ont pu constater la beauté et la magnificence de ces lieux. On a vraiment plaisir à y flâner.

Sur la question que M. Geourjon pointait sur une inauguration qu'il estime excessive, moi je pense que quand on réalise un équipement qui aura représenté presque 5 millions d'euros, si ce n'est un peu plus, sur ce site là qui est magnifique et qui correspond à l'aménagement de l'ensemble du site avec les réalisations qui ont également été faites au Palais de justice par l'Etat et le Conseil Général, qui l'ont aussi inauguré un peu plus tôt, puisque ça a été terminé un peu plus tôt, en grandes pompes, avec la Ministre de la justice et M. le Premier Vice Président du Conseil Général était là et tenait à inaugurer ce lieu qu'il a financé, c'est tout à fait normal que de la même façon le Président du Grand Lyon, Maire de Lyon et l'ensemble des élus qui ont voté ces rapports souhaitent également l'inaugurer.

Quand on a inauguré, il y a quelques temps de cela, la place Jules Ferry dans le 6^e arrondissement, le Maire du 6^e arrondissement (et ce n'est pas si vieux que cela) était content d'être au côté du Maire de Lyon. Quand on a une si belle réalisation que la place Jules Ferry, je crois que le Maire du 6^e était fier également de cette inauguration et de cette réalisation, de la même façon pour la place Bellecour ou la place des Jacobins, Denis Broliquier, Maire du 2^e, était également présent et n'a pas boudé son plaisir d'être là sur la photo, au moment du coupage du ruban.

Donc sur cette inauguration, je pense qu'on était dans le tempo, dans le timing. Le parvis du Palais de justice a été inauguré au moment de sa finalisation. Après, ceux qui espèrent gagner sur le tapis vert ce qu'ils n'auraient pas gagné devant les électeurs, cela leur appartient. Moi, j'étais très fier d'être présent à cette inauguration et les Lyonnais qui étaient en nombre ce jour là ont pu apprécier le travail réalisé.

Je vous remercie.

M. KIMELFELD David, Maire du 4^e arrondissement : Juste quelques mots rapides. D'abord pour dire à M. Havard que sur l'affaire de l'îlot de chaleur ou des îlots de chaleur, c'est surtout le fruit de la concertation et avant que vous ayez relayé ce problème au Conseil municipal, il a d'abord été relayé par des riverains avec Gérard Claisse.

Sur le reste, la majorité des manifestations, puisqu'on a parlé des inaugurations, s'est déroulée d'abord sur le val de Saône depuis Rochetaillée à Caluire et je crois que ces moments là ont profité à l'ensemble des Communes traversées, au Grand Lyon et surtout aux Grands Lyonnais qui ont découvert de nouveaux espaces.

Au-delà de cela, je crois que ce qui vous gêne dans cette affaire-là, c'est que vous revivez quelque part le scénario, on peut peut-être dire pour Mme d'Anglejan, le remake des berges du Rhône. C'est-à-dire qu'après les avoir critiquées, ils ne peuvent constater que l'enthousiasme des Grands Lyonnais sur les rives de Saône et finalement, chaque nouvel espace que découvrent les Grands Lyonnais résonne chez vous comme une absence de vision du développement de notre agglomération. Je crois que c'est cela qui vous gêne aujourd'hui autour des rives de Saône.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Juste quelques mots puisque MM. Kimelfeld et Rudigoz ont dit ce qui convenait.

D'abord M. Geourjon, il dit tout et son contraire. Il commence son intervention en disant « je rappelle que c'est un projet du Grand Lyon ». Evidemment que c'est un projet du Grand Lyon que nous voyons au Conseil municipal parce qu'il y a une participation de la Ville de Lyon mais évidemment, c'est un projet du Grand Lyon. C'est un projet que nous avons porté.

Deuxième point, sur l'inauguration, c'est pour cela que c'est un peu contradictoire, l'inauguration des rives de Saône, elle s'est faite essentiellement sur deux lieux : Fontaine et Rochetaillée. Et donc ce n'était pas à Lyon ! Alors évidemment qu'il y a eu une dernière manifestation qui était devant le Palais de justice mais l'inauguration, elle s'est faite à Rochetaillée et à Fontaine-sur-Saône, si vous voulez revoir un certain nombre d'images, vous verrez où nous avons fait cette inauguration.

Ce que dit M. Kimelfeld, ce qui vous blesse, au fur et à mesure où les Lyonnais découvrent les rives de Saône, le parc Sergent Blandan, qu'ils voient se mettre en place le pont Raymond Barre, qu'ils voient le tramway aller depuis l'avenue Berthelot jusqu'à la Doua, qu'ils voient le même tramway se prolonger jusqu'à Debourg, évidemment tout d'un coup, ils s'aperçoivent qu'il y a une nouvelle métamorphose de l'agglomération.

Les critiques que vous aviez pu faire sont réduites à néant. Je me souviens des remarques qui étaient faites sur le projet qui serait totalement raté devant le Palais de justice. Manque de chance, c'est devenu un des lieux les plus emblématiques des Lyonnais et des touristes qui viennent à Lyon parce qu'ils trouvent que cette alliance entre le classique et le contemporain est quelque chose de tout à fait formidable.

On va continuer comme cela. Vous savez, Sergent Blandan on ne l'a pas inauguré ce samedi et ce dimanche. Il y avait des dizaines de milliers de personnes. Donc pas besoin.

Les Lyonnais ont des yeux, ils regardent, ils voient, ils jugent... et ils votent ! Vous le verrez !.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté)